

La norme suprême de la République française (article 53 de la Constitution) garantit pleinement le droit à l'autodétermination de la Polynésie française. Plusieurs anciennes colonies sont ainsi devenues indépendantes sur le fondement de cette liberté constitutionnelle française. **Nous n'avons pas choisi à ce jour d'y recourir. La Constitution française nous garantit ce droit et nous l'exercerons si nous le souhaitons.**

En cet instant, monsieur le Secrétaire Général, nous sommes inquiets.

Vous avez-vous-même déclaré ce jeudi 21 février, à l'ouverture de la session annuelle du Comité spécial chargé d'étudier l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, vouloir encourager l'accélération des processus de décolonisation des 16 pays inscrits sur cette liste. Nous respectons les pays qui ont fait démocratiquement le choix de cette voie.

Mais le Peuple polynésien n'a pas été consulté, ni sur cette inscription, ni sur ce choix d'accession à l'indépendance. Nous ne pouvons pas accepter cette véritable **marche forcée vers un processus d'acceptation** de l'indépendance que tente de vous faire cautionner monsieur Oscar Temaru.

Monsieur le Secrétaire Général, le Peuple polynésien est issu aujourd'hui de différentes ethnies vivant dans un grand respect mutuel empreint de tolérance. Ce Peuple est uni par l'amour d'un destin commun partagé au sein de la République française.

Vous en conviendrez, l'harmonie de vie entre les différentes communautés de notre Pays, la garantie de nos libertés publiques, le niveau de vie général de notre population, pourraient constituer un idéal à poursuivre pour un certain nombre de territoires qui aspirent actuellement à être reconnus comme des Etats indépendants, ou même pour des Peuples devenus indépendants, mais qui souffrent de la misère et de la dictature.

La Polynésie française doit faire face à de nombreux défis dont ceux liés à sa reconversion économique et au redressement de ses finances publiques. Le processus souhaité unilatéralement par monsieur Oscar Temaru serait **très préjudiciable à l'économie polynésienne** déjà bien affectée par la crise mondiale et sa nécessaire mutation structurelle. Une telle marche forcée obérerait en effet toute visibilité sur le plan du développement économique de la Polynésie française nécessaire à toute relance de l'investissement du secteur privé, en jalonnant les prochaines décennies de procédures contraignantes que nous n'avons pas souhaitées.

La République française et la Polynésie française ont su construire une relation fondée sur le respect, l'égalité et la fraternité. Nous demandons à la Communauté internationale de bien vouloir entendre cette possible et heureuse issue du sens de l'Histoire, et de bien vouloir partager aussi notre acception du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous souhaitons exercer pleinement ce droit en revendiquant **notre attachement à la République française.**

Monsieur le Secrétaire Général, les signataires **réfutant toute idée d'inscription de la Polynésie française sur la liste des pays non autonomes sans consultation préalable du Peuple Polynésien** et appellent, avec force, votre haute autorité à ne pas projeter notre pays dans un processus international que nous n'avons pas souhaité, et qui nous conduirait inéluctablement à l'indépendance.